

Groupe scolaire de Vers-chez-les-Blanc : construction et transformations

Augmentation du compte d'attente

Préavis n° 2005/9

Lausanne, le 3 février 2005

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet une demande de porter de fr. 250'000.— à fr. 600'000.— le compte d'attente destiné à l'étude d'un projet scolaire à Vers-chez-les-Blanc, comprenant la construction d'un nouveau collège et les transformations d'un bâtiment existant pour la création d'un lieu d'accueil pour enfants des classes enfantines et primaires.

2. Préambule

Les discussions autour de la construction d'un bâtiment scolaire à Vers-chez-les-Blanc durent depuis si longtemps qu'il serait vain d'en rappeler ici tous les méandres. Du point de vue de l'organisation scolaire, le fait essentiel à mentionner est la décision prise en 1996 par la direction des écoles de déplacer définitivement les classes vertes secondaires, qui logeaient dans l'ancien collège depuis de très nombreuses années, dans les locaux scolaires du chemin du Signal. La Municipalité donnait ainsi clairement un signe dans la direction de la constitution d'un groupe scolaire cohérent pour les hameaux des Râpes. Cette volonté s'est traduite, dès l'an 2000, par la fermeture de la classe de Monblesson.

Plusieurs scénarios ont été évoqués pour faire de Vers-chez-les-Blanc le lieu de convergence des classes enfantines et primaires des Râpes. Les projets de plans d'extension ainsi que le plan d'affectation qui sera

soumis prochainement à votre conseil ont d'ailleurs toujours tenu compte des futures constructions scolaires. En 1998, le rapport-préavis répondant à une motion qui demandait la présentation d'un plan d'extension pour Vers-chez-les-Blanc signalait la nécessité d'une construction scolaire permettant de compléter l'infrastructure existante pour atteindre une capacité de 7 à 8 classes.¹ Le 11 juillet 2002, la Municipalité décidait l'ouverture d'un compte d'attente destiné à une étude d'avant-projet et au lancement d'un concours d'architecture.²

3. L'élaboration du projet

Le document élaboré à l'occasion du concours susmentionné, organisé en été 2003, présente les éléments de programme du futur groupe scolaire. Le chapitre consacré au programme scolaire résume parfaitement le contexte de la mise en route de ce projet :

La construction d'un complexe scolaire à Vers-chez-les-Blanc est évoquée depuis plus de 20 ans. Mais le maintien d'une démographie relativement stable ainsi que de nombreuses autres priorités en matière de constructions scolaires ont retardé le processus. Toutefois, l'état de vétusté des bâtiments, la dispersion des locaux actuels ainsi que la perspective d'une augmentation de la population enfantine liée aux constructions nouvelles en cours ou projetées nécessitent la création d'un complexe scolaire susceptible d'assurer de façon durable et en un seul lieu la scolarisation des élèves des hameaux des Râpes. Mais un autre élément s'est ajouté depuis quelques années : l'augmentation des besoins en encadrement périscolaire. Aujourd'hui partiellement satisfaites par des locaux provisoires en mauvais état, les demandes dans ce domaine doivent être prises en compte dans le cadre de la construction prévue. Le programme doit donc également inclure une infrastructure d'accueil et de repas pour les enfants en âge de scolarité enfantine et primaire.

Actuellement les classes des Râpes sont réparties sur trois bâtiments :

- *2 classes enfantines sont logées dans le petit collège de Vers-chez-les-Blanc, rénové en 2002 et 2003;*
- *3 classes primaires occupent l'ancienne école et son annexe;*
- *1 classe primaire est située au Chalet-à-Gobet.*

L'infrastructure scolaire actuelle de Vers-chez-les-Blanc est complétée par une salle de gymnastique vétuste, qui sert en même temps de salle villageoise, et par un terrain de sports.

Une première analyse des besoins fait apparaître que le nombre d'enfants, qui se situe aujourd'hui entre 10 et 25 par volée, soit 100 à 120 élèves par année, soit encore l'équivalent de 6 classes, pourrait augmenter jusqu'à 25 à 30 par volée, soit 150 à 180 élèves, soit l'équivalent de 8 à 9 classes.

Initialement, le projet de création d'un complexe scolaire prévoyait la construction d'un grand centre polyvalent groupant l'ensemble des fonctions actuellement dispersées à l'usage de l'école, des sociétés sportives et des services communaux. Mais au vu de la situation des investissements et de la nécessité d'aboutir à une réalisation dans des délais raisonnables, la Municipalité a décidé de prévoir un programme plus modeste dont la partie nouvelle comprendrait essentiellement des locaux scolaires et périscolaires. Dans ce programme, les bâtiments existants seraient rénovés, aménagés voire réaffectés.

A ce descriptif il convient d'ajouter que les classes actuelles situées dans l'ancien collège sont dans des locaux sous-dimensionnés et inadaptés, et que cet ancien bâtiment, dont l'annexe mal conçue et mal isolée pourra être démolie, constituera un lieu idéal pour l'accueil périscolaire ainsi pour les locaux destinés

¹ Rapport-préavis n° 59 de la Municipalité du 8 octobre 1998, BCC 1999 (N° 5), tome I, pp 330 à 341

² BCC 2002 (N° 11/I), tome II, pp 186 à 188

notamment aux services de santé et de psychologie scolaire. L'ensemble des ces éléments renforce encore la nécessité de rassembler à Vers-chez-les-Blanc l'ensemble des infrastructures scolaires pour les hameaux des Râpes.

4. Les éléments du programme de construction et de transformations

4.1. Le programme scolaire

Compte tenu du maintien des deux classes du Cycle initial dans le collège déjà rénové, le programme scolaire du nouveau collège prévoit :

- 6 salles de classes polyvalentes et 1 salle de dégagement
- 1 salle ACT/ACM
- une salle des maîtres et un local servant de parloir, de lieu de réunion et/ ou de bureau,

soit un total pour l'ensemble du groupe scolaire de 8 salles polyvalentes, 1 salle de dégagement et d'une salle spéciale. Les locaux nécessaires aux collaborateurs des services de santé et de psychologie prendront place dans l'ancien collège, où sera aménagé le nouveau lieu d'accueil.

4.2. Le lieu d'accueil périscolaire

La création d'un centre scolaire à Vers-chez-les-Blanc donne l'occasion de répondre à un besoin d'encadrement de plus en plus marqué, en particulier pour les repas de midi. Il s'agit donc d'imaginer un lieu qui puisse accueillir 36 enfants, du début du cycle initial jusqu'à la fin du degré primaire. L'originalité de cette structure, par rapport aux structures urbaines, sera précisément la cohabitation d'élèves d'âges différents (de 5 à 10 ans environ).

4.3. Les options complémentaires

Pour réserver les possibilités de développement futur, le programme du concours prévoyait également l'étude d'avant-projet d'une salle de gymnastique en liaison directe avec le nouveau collège ainsi que la possibilité d'une extension du collège par l'adjonction de deux salles polyvalentes. Dans un premier temps, l'étude détaillée de la future salle de gymnastique ne sera pas poussée au-delà de l'avant-projet. Quant aux possibilités d'extension, elles seront étudiées dans le détail, laissant ainsi la possibilité de les ajouter si nécessaire déjà au moment de l'élaboration de la demande de crédit d'ouvrage.

Il convient également de préciser que la réfection de l'actuelle salle de gymnastique servant également de salle villageoise ainsi que les transformations ou extensions du bâtiment existant destinées à d'autres services communaux (notamment routes et mobilité, secours et incendie, assainissement etc.) feront l'objet d'une étude spécifique.

5. Evaluation du coût et calendrier

Compte tenu des engagements, les frais relatifs à l'étude préalable sont actuellement de l'ordre de fr. 212'000.— sans tenir compte de diverses dépenses à venir. Le coût de l'étude à réaliser pour l'élaboration du projet définitif étant évalué à fr. 338'000.—, il y a lieu d'augmenter le montant du compte d'attente de fr. 250'000.— à fr. 600'000.—.

En principe, l'étude qui sera réalisée grâce au présent crédit devrait permettre de présenter au Conseil communal une demande de crédit d'ouvrage en 2006 avec un démarrage des travaux la même année.

6. Conclusion

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre la disposition suivante :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis n° 2005/9 de la Municipalité, du 3 février 2005;

ouï le rapport de la commission nommée pour examen de cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'autoriser l'augmentation du montant du compte d'attente ouvert par décision municipale du 11 juillet 2002 en vue d'une étude préalable destinée au lancement d'un concours et à l'élaboration d'un avant-projet de construction et des transformations scolaires à Vers-chez-les-Blanc, en le portant de fr. 250'000.— à fr. 600'000.—. Ce compte sera balancé par prélèvement sur le crédit d'ouvrage qui sera sollicité ultérieurement par voie de préavis.

Au nom de la Municipalité

Le syndic :

Daniel Brélaz

Le secrétaire :

François Pasche